

DEM. TRANS.

Locquet, Jules Léon

Caj^m en ser. 1^{er} div. 4th Comp. du 2^e Bataillon d'Étapes
+ le 5. avril 1915 à Grande Synthe, bureau du Mond.
2 le 7 " 15 à Grande Synthe (liste Franç.
ex d. ch. 1924 et transporté en Belgique (Grande Synthe)

Grande Synthe (France) le 9.6.22 env. ex d.

E.C.E. 32857 du 14.11.20 à Mdu 2 cad.

M^{me} Jules Locquet Institutrice Com. de Semblance en
vacances Rue de l'Eglise à Florenville le 21.8.22
dem. transf. (B.F.)

S.F. 20671 le 28.8.22 à Mdu en communicat^m p^r avis
et rapport lettre de M^{me} Jules Locquet les exhumat^{ns}
étant terminées à Dunkerque.

Mdu o.c. 9068 le 30.8.22 transm. lettre de M^{me} Jules
Locquet laquelle dmd. transf. (B.F.)

Mdu o.c. 93110 le 8.9.22 Il sera donné suite aux
dmd. tardives que p^r autant qu'il soit possible de
restituer le corps en même temps que les corps réclamés
en temps opportun & d^e le cimet^{re} où repose le
milit^m réclamé tardivement (B.F.)

S.E. 27/193 le 74-9-22 à M^{me} J. Locquet répondu par
formule à dmd. tardive.

M^r Paul Marchal Capit^e Cdt. Cend^{re} Force Mobile
Bruxelles le 7-10-22 transm. requête de sa veuve
M^{me} J. Locquet laquelle rapp. la dmd. du 8-8-22/23.

S.E. 27/990 le 10-10-22 à M^{me} J. Locquet il ne peut plus
être satisfait à sa dmd. de restituer.

M^{me} J. Locquet le 26-2-23 dem. transf. à ses frais (R.F.)

Florenville - 5-3-23 - dem. à passer à l'ex
jusqu'à fin mars (S.)

F.N.C. Florenville - 1-3-23 - dem. transport par groupement (S.)

S.E. 813 le 10-3-23. Autorise est.

S.E. 981 le 12-3-23 à Florenville le corps ne sera
pas transporté par le wagon destiné à transporter
les cerc^{les} aux frais de l'Etat.

S.E. 982 le 12-3-23 à M. Cornet Prind^t F.N.C. le corps ne
fera pas partie du convoi de l'autres m^{rs} de
Florenville